

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 9 novembre 2023

Convocation : 30 octobre 2023 Date d'affichage : 30 octobre 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Olivier LORNE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	-
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 22

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Monsieur Jacques CHORIER

Étaient Excusés : M. Gilles LAMETAIRIE (Bourgvilain), M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour S/Grosne)

Pouvoir : M. Gilles LAMETAIRIE à M. Olivier LORNE, Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Christophe BALVAY (Trambly).

**Modification du tableau des effectifs
au 9 novembre 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-63

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la délibération n° 2022-87 du 14 décembre 2022 modifiant le tableau des effectifs,
Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de responsable du pôle Services techniques,
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer les missions de technicien du Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs modifié de la façon suivante :

Filière	Grades	Cat	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus	Effectivement pourvu par titulaire	Effectivement pourvu par contractuel
Filière administrative							
	Attaché Principal	A	35H	1	0		
	Attaché	A	35 H	1	0		
	Rédacteur principal 1 ^{er} classe	B	35 H	3	2	2	
	Rédacteur principal 2 ^{er} classe	B	35 H	3	0		
	Rédacteur	B	35 H	2	1		1
	Adjoint administratif principal 1e classe	C	35 H	1	1	1	
	Adjoint administratif principal 2e classe	C	35 H	1	1	1	
	Adjoint administratif	C	35 H	5	4	3	1
	Adjoint administratif	C	28 H	1	0		
	Adjoint administratif	C	18 H	1	1	1	
	Adjoint administratif	C	14 H	1	1	1	
Filière technique							
	Ingénieur	A	35H	1	1		1
	Technicien principal 1e classe	B	35h	1	1	1	
	Technicien	B	35H	3	1		1
	Adjoint technique Pal 2e Cl	C	17H30	1	1	1	
	Adjoint technique	C	35h	1	1	1	
	Adjoint technique	C	15h	1	1		1
	Adjoint technique	C	6H30	1	0		
	Adjoint technique	C	2H	1	1		1
	Adjoint technique	C	3h30	1	1		1
	Adjoint technique	C	5H	1	1		1
Filière Animation							
	Animateur	B	30H	1	1	1	
	Adjoint Animation Pal 1e Cl	C	35H	1	0		
	Adjoint Animation Pal 1e Cl	C	30H	1	0		
	Adjoint Animation Pal 2 ^e Cl	C	35 H	1	0		
	Adjoint Animation	C	35H	4	4	1	3
	Adjoint Animation	C	32H	1	1		1
	Adjoint Animation	C	31H	1	1	1	
	Adjoint Animation	C	30H	8	7	3	4
	Adjoint Animation	C	28H	1	0		
	Adjoint Animation	C	15H	1	1		1
Filière Médico-Sociale							
	Auxil. Puéricul. Classe supérieure	B	35H	3	3	3	
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	35 H	1	1		1
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	28 H	1	1		1
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	17 H	1	1		1
Filière Sociale							
	Educateur Jeunes Enfants	A	35H	1	1		1
TOTAL				59	42	21	21

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20231109-2023_63-DE

DELIB 2023-63

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget principal 2023 de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20231109-2023_63-DE

DELIB 2023-63